

Entre héritage historique et pratiques professionnelles : la difficile reconnaissance identitaire des animateurs

A l'occasion des "Rencontres de l'Animation", des animateurs professionnels, particulièrement des jeunes collègues n'ayant pas une longue expérience dans le champ, se sont largement exprimés sur leur rapport à leur métier et sur la difficulté de le faire reconnaître comme porteur de savoir-faire et de compétences professionnelles spécifiques. Sans réserves, ils ont dit leur désenchantement de voir leur métier considéré comme un simple "boulot" et non pas comme un vrai métier.

Si aucun n'a explicitement fait état d'un regret dans le choix de cet engagement professionnel, ils ont été porteurs dans leur discours du questionnement identitaire, parfois proche du malaise, qui traverse de manière aigüe la problématique de la reconnaissance professionnelle des animateurs.

Pris dans un mouvement à la fois de légitimation et de précarisation, l'animateur est aujourd'hui un professionnel de l'intervention sociale qui sans être véritablement reconnu est au moins visible dans l'environnement social, particulièrement dans le champ du loisir et de l'insertion. Inscrit dans une généalogie de la militance, il a pourtant rompu avec elle à l'occasion des premiers mouvements de professionnalisation des années 60 sans qu'elle ne se soit totalement estompée dans un mouvement de banalisation des rapports sociaux s'incarnant notamment dans l'existence d'une convention collective de l'animation¹ ou dans l'organisation de filières professionnelles de formation à l'animation.

La question identitaire du groupe des animateurs a été l'occasion d'un certain nombre de communications² qui apparaissent interroger la question de la légitimation et de l'évolution historique de la fonction (1) et de l'appropriation de techniques professionnelles spécifiques (2). C'est à une tentative de mise en perspective de ces deux aspects qu'invite le présent texte.

¹ /On notera que la convention collective de l'animation n'est pas la seule à s'intéresser aux professionnels de l'animation : celle des centres sociaux et celle, en cours de négociation, du sport ont une connexité évidente pour la première et largement probable pour la seconde.

² /Par exemple Lac C et Leduc B, L'animation : polymorphie et quête identitaire, Cyril Lac et Benoît Leduc, Juin Juillet 2002, Site Internet <http://leris.org>,

Gillet J.C, Animation et Animateurs, Ed L'harmattan, Paris, 1995 ;

Poujol G, Profession, animateur, Ed Privat, Toulouse, 1989,

Robinet E, « De l'identité professionnelle des animateurs » 200(?), Site Internet <http://leris.org>

1/Une généalogie de la militance bien connue... trop bien connue ?

Aujourd'hui, il est évident que les animateurs sont des héritiers directs d'une forme originale de mouvement social, parfois proche d'un mode populaire d'action politique : l'Education Populaire.³ La lecture que nous faisons des rapport des métiers de l'animation à l'Education Populaire, c'est avant toute chose une lecture politique d'une société française en proie aux transformations violentes et successives de la fin du 19^{ième} siècle et du début du 20^{ième} siècle, qui assoit définitivement le modèle républicain comme mode de gouvernement du peuple.⁴

Quelle est la place assignée à chacun des citoyens dans une organisation sociale largement héritière du catholicisme du Second Empire, d'une Troisième République chahutée entre République des Ducs et Parlementarisme absolu ?

Conjugué à la Révolution Industrielle, à l'apparition des villes, à l'émergence de l'enfance et de la jeunesse comme catégorie sociale⁵, le combat politique va faire émerger sur la scène sociale des représentations du monde qui diffèrent selon qu'elles soient catholiques, laïques ou socialistes. La naissance des patronages laïques ou confessionnels⁶, des premières organisations politiques d'enfance et de jeunesse⁷ est donc avant toute chose un enjeu politique. Elle vise à insérer des forces vives et à nourrir le projet défendu dans des groupes sociaux s'affrontant à partir de représentations du monde sous-tendant des projets sociaux radicalement opposés. L'affrontement du fait religieux et du fait laïque, au-delà des représentations politiques qu'il produit et qu'il défend, intègre une dimension largement identitaire : se définir laïque ou se définir catholique, se penser républicain ou se penser ultramontain c'est aussi projeter des représentations différenciées et constitutives d'appartenances culturelles. Toutefois, on peut probablement estimer que cette structuration idéologique est principalement produite par des élites et que la porosité de leurs groupes sociaux respectifs est une réalité de fait. Cette porosité des groupes sociaux était même encouragée par des postures de mouvements qui sont aujourd'hui, a posteriori, reconnus comme mouvement d'Education Populaire. Ainsi, en 1927⁸, Marie-Jeanne Bassot déclarait « (...) le centre social doit accueillir les gens du même voisinage sans distinction de convictions politiques ou religieuses, ni de situations sociales (...) » : peut-être faut-il y voir un signe précoce de l'animation neutraliste qui allait réfuter l'Education Populaire à partir des années 60. Peut-être l'important est-il aussi de se souvenir que ses diverses

³ / La littérature est suffisamment abondante pour que l'on ait le choix de textes dont certains sont cependant incontournables :

Poujol, G, Education populaire, histoire et pouvoirs, Editions Ouvrières, Paris 1981 ;

Augustin J.P, Gillet J.C, L'animation professionnelle : histoire, acteurs, enjeux, Ed L'harmattan, Paris, 2000

⁴ /Rappelons par exemple que la France ne voit apparaître le suffrage universel direct masculin que le 5 mars 1848, ou que la Troisième République oscilla entre une « (...)Une république des Ducs(...) » et un « (...)Parlementarisme absolu(...) ». Le mot de Louis Blanc est célèbre : « (...) nous avons un roi, sans l'hérédité (...) ».

⁵ /Crubellier M, L'enfance et la jeunesse dans la société française 1800-1950 , Armand Collin, Paris, 1979

⁶ /Par exemple : Dessertine D, Maradan B, L'âge d'or des patronages 1919-1939 , Editions du CNFE-PJJ, Paris, 2001

⁷ /Par exemple :Mercier L, « Enfance et parti communiste français », Cahiers d'Histoire, n°71, 1998 pp 109-119

⁸ /Eloy Jacques, « La laïcité dans les centres sociaux, un enjeu pour aujourd'hui ? » Revue Ouvertures, décembre 2002

représentations et projets s'incarnaient alors dans des formes d'actions collectives qui étaient, elles aussi, constitutives d'appartenance et d'identité. On a souvent gaussé les lieux de sociabilité qu'étaient les cercles ouvriers, les patronages laïques, les ciné-clubs. Ils étaient pourtant producteurs de solidarité et d'engagements non pas simplement citoyens mais militants, donc porteur d'une volonté, fût-elle utopique, de transformations sociales.

Le rapport structurant de l'Education Populaire est intimement lié à l'organisation de plus en plus centralisée, de plus en plus légitimée à l'Etat administratif. Le tournant majeur est maintenant bien connu : le gouvernement de Vichy⁹ invente le premier encadrement administratif des mouvements de jeunesse et des sports, mettant au devant de la scène Georges Lamirand.¹⁰ La question de la jeunesse et de son encadrement est une préoccupation suffisamment importante pour que même le Conseil National de la Résistance y trouve un intérêt en provoquant une session de travail sur cette question.¹¹ Le gouvernement de Vichy va marquer l'histoire de la profession en étant le fondateur d'une politique de formation des cadres de la jeunesse¹² dont la figure emblématique est cet objet mystérieux que reste l'Ecole des Cadres d'Uriage fondé par un « Vieux Chef » d'à peine 35 ans¹³, fils d'une vieille famille aristocratique, qui réunira autour de lui Bénino Cacères, Joffre Dumazedier ou encore Hubert Beuve-Méry¹⁴ : Pierre Dunoyer de Segonzac.

L'étatisation se poursuivra sous la Quatrième République et la Cinquième République où l'Etat triomphant dissimulera parfois sa volonté de nivellement et de rejet des contre-pouvoirs, sous la forme de l'Etat-Providence. Le temps des réseaux opposés, de l'affrontement idéologique, est terminé : l'illusion d'un temps de formation pour tous, d'un temps du loisirs, d'un espace pour l'animation est né.¹⁵

Affaiblissement –voire affadissement- du combat idéologique, évolution du cadre de vie et des espaces urbains¹⁶, émergence des classes moyennes : un nouvel espace social est né, investi par l'animateur professionnel. Ce dernier est à la fois le produit de la renonciation ou de l'épuisement des réseaux militants devenus pour la plupart des fédérations d'Education Populaire, de l'émergence du fait

⁹ /Dans une littérature abondante, on peut retenir « Histoire de la jeunesse sous Vichy », Pierre Giolitto, 1991 ; « Les jeunes et la politique de Vichy », Wilfred D. Halls, 1988, un numéro spécial des « Cahiers de l'Animation » 49-50, et puis remarquer que le fait juvénile et son appréhension par Vichy fait déjà l'objet de quelques lignes dans « La France de Vichy », Robert Paxton, 1972 : ouvrage fondateur sur l'histoire de « (...)ces quatre années de honte à rayer de notre histoire(...) et à fait l'objet d'un long dossier d'André Basdevant dès 1964 dans la « revue d'histoire de la seconde guerre mondiale »...

¹⁰ / Il existe au moins une entrevue de Georges Lamirand réalisée dans les années 90 par Michel Bergès alors Maître-assistant en Sciences Politiques à Bordeaux 3.

¹¹ /AN 72 AJ 49, par malheur non daté mais probablement fin 1944 : il est d'ailleurs oublié comme la jeunesse pouvait être un enjeu de réflexion et que la réflexion sur l'état de la jeunesse est présent dès les années 30 chez les « Non-Conformistes » dont le plus célèbre d'entre eux : Emmanuel Mounier.

¹² /l'expression devait faire flores et reste aujourd'hui largement utilisée

¹³ /N'oublions pas que la France s'est alors livrée dans les bras d'un vieillard de 84 ans, insomniaque, incapable de se déplacer sans son médecin personnel. Pierre Dunoyer de Segonzac allait devenir après la guerre président de l'CV

¹⁴ / Comte B, L'école des cadres d'Uriage : une utopie combattante, Ed Fayard, Paris 1991

¹⁵ /Augustin J.P et Gillet J.C, L'animation professionnelle, Histoire, acteurs, enjeux , Ed L'harmattan, Paris, 2000

Augustin J.P et Ion J, Des loisirs et des jeunes, Editions ouvrières, Paris, 1991

¹⁶ /Augustin J.P, Espaces urbains et pratiques sociales, Ed PUB, Bordeaux, 1987

Augustin J.P, Les jeunes dans la ville », Ed PUB, Bordeaux, 1991

juvénile comme fait structurant de la société française, de la transformation physique de la France rurale en une France urbaine aux espaces de vie repensés. Dès lors, l'immixtion de la professionnalisation dans un champ jusqu'alors réservé à des militants de l'action collective, était la première rupture identitaire de la fonction d'animateur. L'épuisement du modèle militant d'Education Populaire se heurtera bientôt à la professionnalisation des fonctions : le permanent associatif s'inscrit dans le champ du salariat et du droit du travail, l'économie sociale fait son apparition. Le "socioculturel" est le nouveau leitmotiv d'un corps de diffusion de pratiques de loisirs, indépendant de tout projet politique militant.

Les politiques publiques d'animation, explicites ou non, s'interpénètrent et assujettissent les associations ou réseaux à des commandes : la coproduction s'apparente alors à l'injonction. L'Etat et les collectivités territoriales entretiennent une relation de donneur d'ordre à opérateurs. Le temps de la revendication, de la quête de sens, de la transformation n'est plus : voici venu celui de l'intégration et bientôt de la gestion.

L'organisation des temporalités est à notre sens également une des conditions de l'apparition de l'animation socioculturelle : le temps libre, conquête du 20^{ème} siècle et largement des Trente Glorieuses, amène une nouvelle donne dans la vie en société : une nouvelle temporalité apparaît entre travail salarié/travail domestique ; le temps non contraint. C'est, pour partie, l'espace de l'animation.¹⁷ Or si cette nouvelle temporalité allait perdurer, elle changerait de nature avec la montée du chômage et les animateurs allaient voir leur champs d'intervention très liés à la crise, à l'apparition de « nouveaux publics » : investissant les quartiers, les foyers de jeunes, les centres sociaux, ils devenaient spécialistes de la gestion de crise, de la crise. L'expression « animateurs sociaux » fait son apparition, entretenant une ambiguïté sur leur rapport avec la trilogie du travail social. Les animateurs semblent alors éclater eux-mêmes en une trilogie : socioculturelle, culturelle, sociale. La reconnaissance identitaire paraît alors chose difficile.

Qu'est donc devenue cette généalogie de l'animation ? Quels sont les moyens de la transmission mis en œuvre pour faire saisir ce que fût le creuset des métiers de l'animation ? Comment les organismes de formation et les organisations professionnelles abordent-ils ce patrimoine ? L'histoire de l'Education Populaire et de l'Animation est-elle autre chose qu'un exercice de style obligé par un cursus ? Comment cette histoire est-elle appropriée par l'ensemble des animateurs qui ne sont pas passés par des formations professionnelles ? Pris entre mythologie et construction intellectuelle¹⁸, la manière dont on aborde l'histoire de nos métiers est évidemment liée à l'ambition et aux caractéristiques que l'on accorde à l'animation d'aujourd'hui :

¹⁷ /Dumazedier, J, La Révolution Culturelle du Temps Libre, Ed Méridiens , Paris,1988

¹⁸ /A ce sujet : Jessu Ph, «L'histoire de l'Education Populaire : un enjeu ? », revue « Pour » n° 173, mars 2002,

- mode d'action politique et de transformation sociale : l'animation considérée comme un contre-pouvoir et trouvant probablement des liens avec les nouveaux mouvements sociaux,
- outil de cohésion sociale et de violence légitime visant à insérer, à formater des individus : une citoyenneté qui s'inscrit alors dans la légitimation des systèmes politiques et organiques en place, une citoyenneté qui vise à faire fonctionner l'existant, une citoyenneté qui n'existe que par la reconnaissance de l'Etat et des systèmes publics. Bref, une citoyenneté de l'injonction !

La construction identitaire du corps des animateurs est à l'évidence brouillée par l'approche de ces pôles dont la mise en tension est pourtant constitutive de cette identité professionnelle des animateurs !

2 / Une improbable identité professionnelle ?

Il paraît vain aujourd'hui d'essayer de définir un référentiel professionnel du métier d'animateur. Nous pourrions reprendre ici la formule de Saez au sujet de l'Education Populaire : le métier d'animateur se reconnaîtrait plus qu'il ne se définirait. Une des premières tentatives de définition du métier de l'animateur est opérée par Geneviève Pujol en 1978 dans « Le Métier d'Animateur »¹⁹, onze ans après, elle écrira « Profession : animateur »²⁰. D'aucuns avaient cru voir dans le passage du « métier » à la « profession », un affinement du concept et de la réflexion sur la professionnalité du corpus des animateurs. Toutefois, Geneviève Pujol en personne rejettera cette analyse, tout en disant qu'il y avait probablement une intuition dans le passage d'un terme à l'autre mais qu'elle serait bien en peine de l'expliquer.²¹ Dans une tribune récente²² François Dubet s'est plu à faire une comparaison hasardeuse entre les enseignants et les animateurs socioculturels, valorisant les premiers par rapport aux seconds. On touche ici à nouveau du doigt la difficulté à faire reconnaître la professionnalité et la spécificité de l'animation versus les grands corps professionnels reconnus. Peut-être est-ce ce constat qui fit que, voici quelques années, fût mis en avant par une organisation syndicale de salariés, le principe d'une carte professionnelle et de la protection du titre d'animateur. La volonté de produire des signes communs, de se retrouver par des symboles, de s'arroger le monopole de l'emploi est à l'évidence une quête identitaire.

Selon Eric Robinet²³, l'animation bien qu'en voie de professionnalisation n'est pas une profession. En effet cumulant trois critères de professionnalité : le travail rémunéré, un nouveau segment d'activité

¹⁹ / Pujol, G, Le métier d'animateur, Ed Privat, Toulouse, 1978

²⁰ / Pujol G, Profession : animateur, Ed Privat, Toulouse, 1989

²¹ / Geneviève Pujol lors d'une rencontre avec les étudiants du DUT « Carrières Sociales, option animation sociale et socio-culturelle », IUT B, Gradignan, septembre 1990

²² / François Dubet « Ecole, l'illusion d'un ordre ancien », Libération daté du mercredi 07 mai 2003

²³ / « De l'identité professionnelle des animateurs », disponible sur le site internet <http://www.leris.org>

Robinet s'appuie notamment sur la sociologie interactionniste anglo-saxonne dont Everett Hughes (1897-1953) fût la figure tutélaire.

humaine et l'inscription institutionnelle par exemple dans l'existence de diplômes spécifiques à l'animation, le champ de l'animation est un élément visible dans l'environnement. Cependant,²⁴ selon lui, le monopole de l'activité de l'animation n'étant pas assuré pour les animateurs, l'activité investissant des champs existant et étant investie par d'autres catégories de professionnels, on ne peut parler à ce jour de la profession d'animateur.

Complétée par d'autres approches²⁵, cette étude démontre la difficulté de visibilité et lisibilité de métiers de l'animation : qui aujourd'hui est en capacité de décrire la journée d'un animateur dans une structure d'animation ? Cette situation a été évoquée par plusieurs participants des journées de Montpellier. Une animatrice intervenant même pour dire qu'elle préférerait employer le terme de "Chargée de mission" afin d'éviter les longs questionnements sur la manière dont elle occupait son poste de travail. On a pu remarquer que la difficulté de description de ce travail pouvait être aussi portée par les animateurs eux-mêmes. Plusieurs participants ont décrits leur intervention par la description de leur public : "je travaille avec des jeunes", "je fais de l'animation avec des jeunes pas faciles", ou par une description géographique : "je suis animateur à la Paillade", "je suis chargée d'animation en milieu rural". A l'évidence, il y a une difficulté objective à repérer les gestes professionnels transversaux aux publics et milieux géographiques : ce que nous pourrions qualifier d'ipséité de l'animation. En filigrane, apparaissent aussi les logiques concurrentielles entretenues avec les autres métiers d'un vaste champ du social : éducateurs spécialisés, assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, médiateur... Des logiques concurrentielles doublées parfois de logiques d'exclusion et de refus de travailler avec les ...travailleurs sociaux !!!

La question de la formation, du processus de formation continue est évidemment cruciale dans la construction d'un corpus identitaire : le diplôme-roi de l'animation reste le DEFA dont les contenus, l'organisation et le coût financier suscitent toujours un large débat. Présentant la caractéristique d'être co-habilité par l'administration de la jeunesse et des sports et celle de la santé, il n'est toujours pas, près de 30 ans après sa création, homologué par l'Education Nationale... La filière de formation à l'animation est aujourd'hui encore largement inspirée par le principe de promotion sociale, balisant le parcours du niveau 5 (BAPAAT) au niveau 2 (DE-DPAD) avec une forte attractivité pour le niveau 4 (BEATEP) et le niveau 3 (DEFA) qui sont pour leurs titulaires de véritables passeports pour l'emploi. On pourrait ainsi croire qu'au fil du temps une identité professionnelle se serait forgée par le biais de savoirs partagés dans des organismes de formation, par une réflexion théorique et éthique sur la pratique professionnelle des métiers de l'animation. Une étude²⁶ montre « (...) qu'environ un tiers des

²⁴ /Eric Robinet s'appuie sur une analyse exhaustive des mémoires de DEFA présentés en Alsace-Lorraine sur la période 1988-1994

²⁵ /Par exemple : Akin, S et Douard, O : «Qui sont les animateurs aujourd'hui ? », dans Dire son métier, les écrits des animateurs, sous la direction de Douard, O, Ed L'harmattan, Paris, 2003

²⁶ /cabinet Ithaque, Enquête Emploi-Formation 2001 pour l'observatoire des métiers de l'animation, CPNEF des métiers de l'animation. L'enquête s'est appuyée sur 2172 questionnaires adressés à des entreprises (sic) à Uniformation et relevant de la convention collective nationale étendue de l'Animation.

salariés de la « famille animation » sont détenteurs d'un des titres ou diplômes de formation professionnelle de l'animation (...) avec une large prédominance du DEFA et du BEATEP(...) ». Une large partie des professionnels en activité ne serait donc jamais passé par un organisme de formation à l'animation et n'aurait ainsi eu aucun lieu de construction commun hors l'activité professionnelle d'une histoire commune et d'une mémoire partagée. On peut donc avancer aussi que la résorption de la crise identitaire des animateurs s'inscrira dans la généralisation d'une politique de formation et de délivrance de titres qui sont autant de témoignages de la détention d'un capital culturel. L'idée selon laquelle les métiers de l'animation s'apprennent sur « tas » est encore largement répandue : cette propension à l'amoindrissement de la nécessité de formation est malheureusement renforcée par des systèmes conventionnels qui déconnectent le niveau de rémunération et le niveau de formation.²⁷ On peut s'étonner d'un tel choix alors que dans le même temps, les commissions paritaires nationales emploi formation ne cessent de clamer leurs souhaits de voir en particulier les nouveaux professionnels s'engager dans des formations qualifiantes. Un regard attentif devra être porté sur les systèmes de Validation des Acquis de l'Expérience qui pourrait être un fabuleux enjeu de construction identitaire du corps des animateurs et de leurs intégrations dans des processus de formation qualifiante. Afin de terminer ces quelques réflexions relatives à la construction identitaire des animateurs, attardons-nous un moment sur un phénomène récent du champ de l'animation : l'irruption de jeunes professionnels dans le cadre de dispositifs aidés dont le dernier en date est emblématique de l'ambiguïté que l'Etat porte sur les métiers du monde associatif en général et sur les métiers de l'animation en particulier : le dispositif "Nouveaux services/Emplois-jeunes".

Pour mémoire, rappelons que la gauche fait une campagne législative en 1997 essentiellement axée sur la réduction massive du chômage et particulièrement celui des jeunes. Martine Aubry, alors Ministre du Travail, propose une loi qui est votée le 16 octobre 1997 et dont l'exposé des motifs propose d' : « (...) : *« Offrir aux jeunes une place, une perspective, un avenir, démontrer qu'il existe dans notre société des besoins non satisfaits dans le domaine des activités d'utilité sociale et de proximité ; apporter la preuve que notre qualité de vie collective passe par le développement des métiers de services : tels sont les trois axes principaux fondamentaux(...) »* .

On ne saurait passer sous silence que ces principes sont une forme de légitimation par le pouvoir politique des métiers de l'animation²⁸. Il est évident que l'irruption massive²⁹ de jeunes salariés dans le champ « jeunesse et sport » n'a pas été sans conséquences dans la construction identitaire d'un champ professionnel apprécié à environ 300 000 salariés.³⁰ Ce sont en effet environ 65 000 salariés³¹ qui sont explicitement désignés comme « animateur » avec des typologie d'emplois variables.

²⁷ /Convention collective nationale étendue de l'Animation et convention collective nationale étendue des centres sociaux, socioculturels et du développement local.

²⁸ /Sans que cette légitimation soit exclusive à ceux-ci

²⁹ /environ 65 000 salariés au premier janvier 2001 selon l'instance d'évaluation présidée par Anicet Le Pors

³⁰/Ce chiffre est celui qui circule le plus, il est plus ou moins validé par l'observatoire des métiers de l'animation. Pour comparaison, la branche des centres sociaux, deuxième branche de référence dans l'emploi d'animateurs annonce environ

Reprenant les termes de l'exposé des motifs de la loi, peut-être pouvons distinguer deux conséquences mécaniquement opposées du dispositif « emploi-jeunes » :

- une légitimation de nos métiers,
- une déqualification de nos métiers.

Une légitimation de nos métiers :

En affirmant que notre société dans son besoin de développement et d'amélioration de son bien-être à besoin de mettre en œuvre des activités d'utilité sociale, c'est bien une légitimation du métier d'animateur³² qu'il s'agit. En posant de plus, la notion de métier de d'utilité sociale, c'est bien à une conception d'inspiration non capitaliste de l'organisation économique que le dispositif se réfère.

S'attaquant à la création d'emplois à partir de « niches d'emploi » non satisfaites, la loi se voulait créatrice de « nouveaux métiers ». Cette volonté créatrice allait bientôt se heurter à la réalité de l'organisation du travail, notamment les questions statutaires et économiques, et très vite, un décret pris au cœur de l'été 1999, a fait l'économie de la notion de nouveaux métiers.

Poussant plus loin la réflexion, n'est-ce pas à une réactualisation du corpus des métiers de l'animation qu'aurait dû conduire l'arrivée de ces jeunes collègues dans le cadre de ce dispositif ? Peut-on poser comme hypothèse qu'après le tournant des années 30, celui des années 50 et celui des années 70, l'apparition du dispositif « emploi-jeune » serait un tournant de l'inscription de nos métiers dans la réalité sociale avec comme vecteurs principaux :

- la légitimation de l'association comme employeur naturel des professionnels de l'intervention sociale,³³
- la légitimation de la nécessité d'organiser la subordination de ce type de salariés dans des systèmes parallèles aux entreprises classiques.

Une déqualification de nos métiers :

20 000 salariés. Ce chiffre a été validé entre 1998 et 2000 à l'occasion de divers travaux relatifs à la réalisation d'un Engagement de Développement de la Formation. Les travaux préparatoires aux négociations d'une hypothétique convention collective du sport ont estimé à 150 000 salariés environ le nombre de salarié dans ce qui pourrait être la branche du sport. A cette occasion, l'ensemble des partenaires a déploré l'absence d'un outil statistique fiable du ministère de tutelle, reprenant là un constat visé dans le rapport au Conseil Economique et Social relatif à « L'accueil des enfants dans les clsh et les cvl ». (Rapporteur Dominique Forette).

³¹ /On peut toutefois admettre que parmi ces 65000 salariés, il y a eu une bonne partie de glissement de salariés déjà en poste sur d'autres types de contrats aidés par les financements de l'Etat. On peut imaginer que ce phénomène se reproduira avec le nouveau CIVIS.

³² /Sans que cette légitimation s'arrête à notre champ professionnel

³³ /au sens générique

La mise en place du dispositif a eu deux conséquences majeures en matière d'appréciation de la qualification professionnelle nécessaire à l'exercice de métiers en lien avec l'intervention auprès d'un public :

- un afflux massif de jeunes salariés non formés en charge de la mise en œuvre d'actions réclamant nécessairement de la qualification professionnelle,
- une rentrée dans la profession par le bas de l'échelle salariale et de la reconnaissance sociale pour des jeunes professionnels en cours de formation ou pour certains ayant déjà une expérience professionnelle fractionnée. Ainsi, une idée s'est à nouveau imposée : la bonne volonté suffit à faire un bon animateur, l'empathie est suffisante pour gérer des groupes, la proximité voire la gémellité sociale est la condition de l'acceptation par des groupes qui ne peuvent être que des groupes de pairs.

Cette mécanique est confortée par une attitude générale qui assimile la formation professionnelle à la formation au poste occupé³⁴, faisant ainsi l'économie d'une réflexion sur la notion de métier grâce à laquelle on peut parcelliser, isoler, individualiser le corps social.

Questionner l'identité des animateurs, approcher le métier, s'intéresser aux questions de professionnalité est à l'évidence un enjeu majeur pour l'ensemble des individus qui exercent la profession d'animateur : il ne peut qu'entraîner une mise en commun de savoirs, d'expérience, de pratiques professionnelles diverses mais constitutives d'une entité en voie de constitution.

3/ Conclusion :

Les journées de Montpellier ont largement démontré la soif d'expression des animateurs. Une parole construite à plusieurs niveaux :

- une affirmation de l'animation comme véritable choix professionnel durable,
- une reconnaissance de la formation comme élément nécessaire à une pratique professionnelle efficace,
- un regard critique sur l'environnement social de l'animation particulièrement sur les choix de politiques publiques souvent interprétés comme trop éloignés des nécessités relevées sur le "terrain".

Cette parole a souvent été exprimée par des jeunes professionnels en cours de formation BEATEP : le dynamisme de leur parole ne peut que rendre optimiste et il tend à faire apparaître une sorte de solidarité commune, une geste partagée. Ce dynamisme démontre que ce diplôme est aujourd'hui bien inscrit dans la branche professionnelle et que le DEFA n'y est plus le seul sésame reconnu. On pourrait avancer l'idée hardie selon laquelle le BEATEP de par son format et de par son habilitation uni-

³⁴ /Voir « Dares, première synthèse n°36-1 », Ministère du Travail, Paris, septembre 2002,

ministérielle est plus inscrit dans sa propre histoire que le DEFA pris dans le débat de la co-habilitation et de la co-homologation par le Ministère des Affaires Sociales et celui de la Jeunesse...

Les journées de Montpellier ont à nouveau mis en évidence que l'animation est une forme plastique d'intervention sociale : la mise à jour inlassable des ressorts historiques et sociologiques de constitution des domaines de l'animation est une condition nécessaire à l'affirmation de l'identité des animateurs. Cela implique une plus grande prise de parole des animateurs eux-mêmes afin d'être inscrit clairement dans le monde professionnel visible.

Résumé :

La question identitaire des animateurs est une question centrale dans la reconnaissance de la profession et des compétences reconnues par les tiers à ce corps professionnel. Pris dans mouvement de légitimation et de précarisation, la question de l'identité professionnelle des animateurs peut-être abordée à partir de la mise à jour des ressorts historiques de la constitution de la profession et des paradoxes à essayer de définir une identité professionnelle construite à partir du militantisme.

Auteur :

William Malavelle
265B, chemin du Planas
30380 Saint-Christol-lez-Alès

Téléphone professionnel : 04 66 85 61 21

Directeur du Centre Social « La Cour des Miracles » Maison des Associations- rue de Cambis- 30340 Salindres
Secrétaire National de l'USPAOC-CGT

Courrier électronique : cour.miracles.w.malavelle@wanadoo.fr